



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1472

13 décembre 2020

- **Plus aucun doute possible sur le caractère fasciste du régime politique actuellement au pouvoir en Haïti**
- **Haïti/États-Unis : Des sanctions contre les anciens officiels de l'État, Fednel Monchéry et Richard Duplan, ainsi que le chef de gang Jimmy Chérizier alias Barbecue**
- **Droits humains : Kay fanm dénonce les assassinats commandités du pouvoir en place ainsi que les féminicides en Haïti**
- **En recevant le Prix international des droits humains Emilio Mignone, la Fondation Devoir de mémoire souhaite le triomphe de la justice et l'État de Droit en Haïti**

>> **Plus aucun doute possible sur le caractère fasciste du régime politique actuellement au pouvoir en Haïti**

[« A bas Jovenel Moïse ! A bas les assassinats ! A bas les actes de kidnapping d'État ! A bas la complicité des officiels avec les gangs armés, qui sèment la terreur sur le territoire national ! A bas la corruption institutionnalisée par le régime politique tèt kale au pouvoir ! »](#). Un message fort, qu'ont voulu lancer plusieurs milliers de manifestants aux Gonaïves (Artibonite) et à Port-au-Prince, le 10 décembre, journée internationale des droits humains. Ils s'engagent à maintenir la mobilisation jusqu'au renversement du président Jovenel Moïse. Plus question de revenir au temps de la dictature de François Duvalier en 1957. L'équipe au pouvoir, avec à sa tête Jovenel Moïse, qui se prend pour Dieu, et estime être au-dessus de toutes les institutions et de toutes les lois, n'en finit pas de heurter les consciences. Depuis le début de l'année, cette équipe autoritaire cherche à imposer son obscurantisme, en légiférant par une succession de décrets illégaux, au mépris de la Constitution, et des droits humains. [C'est l'adoption d'un décret créant une « Agence nationale d'intelligence », dont les membres auraient des identités secrètes, devraient être au-dessus de la justice et des lois.](#) Ils pourraient ainsi investir les habitations et autres lieux sans possibilité de recours judiciaire, ils ne répondraient uniquement qu'au président de la république. Des articles de ces décrets anticonstitutionnels et illégaux qualifient de terroristes toutes les personnes qui oseraient installer des barricades de protestations. Ce qui fait

dire que l'équipe au pouvoir voudrait instaurer des polices secrètes, du style de la Gestapo au temps du fascisme, ou encore du corps des tontons macoutes, les Volontaires de la sécurité nationale, sous la dictature des Duvalier de 1957 à 1986. C'est la poursuite du règne de l'impunité avec la bénédiction d'officiels qui s'allient aux gangs armés, dont la prolifération sur le territoire national vise à établir un climat de terreur. En cette fin d'année 2020, les actes de kidnapping atteignent des proportions inimaginables. Rien n'est fait pour mettre fin aux actes de ces gangs qui revendiquent ouvertement les kidnappings et exigent d'énormes sommes, pour la libération des personnes kidnappées, parfois torturées et violées. Ces derniers temps, la plupart des ravisseurs, lourdement armés, commettent leurs forfaits, revêtus de l'uniforme des policiers nationaux et dans des véhicules très souvent neufs et estampillés « police ». C'est l'installation de milices, avec le recrutement de gens, prétendument pour venir faire partie d'une nouvelle armée sans aucun cadre légal. C'est la décision de nommer un chef de la police, sans respecter les règlements institutionnels. C'est l'oppression de la population, qui manifeste pour faire entendre sa voix et ses revendications légitimes, en la bombardant systématiquement de gaz lacrymogènes, voire en tirant à balles réelles. Les droits humains fondamentaux, dont le plus essentiel le droit à la vie, sont complètement bafoués par un régime fasciste et totalitaire, qui a mis de facto en veilleuse la Constitution et les lois

de la république. Pas d'eau courante, pas d'électricité publique... les libertés publiques sont menacées et systématiquement violées. C'est le constat de plusieurs organismes de défense de

droits humains, qui dressent un bilan catastrophique de la gouvernance de l'équipe au pouvoir, notamment depuis 2017.

>> Haïti/États-Unis : Des sanctions contre les anciens membres de l'État, Fednel Monchéry et Richard Duplan, ainsi que le chef de gang Jimmy Chérizier alias Barbecue

À l'occasion de la journée internationale des droits humains, une note de presse du Bureau de contrôle des avoirs étrangers (Office of foreign assets control/Ofac) du Département du Trésor américain, précise que ces mesures prises par l'administration fédérale américaine, entendent bloquer les biens et intérêts de Fednel Monchéry et Joseph Pierre Richard Duplan ainsi que ceux du chef de gang Jimmy Chérizier alias Barbecue, pour de graves violations de droits humains. et leur interdire de fouler le sol américain. Ils sont sanctionnés par ces dispositions, notamment pour leur participation ou implication dans le massacre de La Saline (Port-au-Prince) en novembre 2018. Les autorités américaines mettent le doigt sur le soutien du gouvernement haïtien aux gangs armés dans la capitale, au détriment de la population. « Ces gangs, avec le soutien de certains hommes politiques haïtiens, répriment la dissidence politique dans les quartiers de Port-au-Prince, pour avoir participé à des manifestations anti-gouvernementales », relève le Bureau américain de contrôle des avoirs étrangers (Ofac). « La violence généralisée et la criminalité croissante des gangs armés en Haïti sont renforcées par un système judiciaire, qui ne poursuit pas les responsables d'attaques contre des civils ». Au moins 71 personnes ont été assassinés, les 1er et 13 novembre 2018, selon un rapport sur cette tuerie, publié par le Réseau national de défense des droits humains (Rnndh), le 1er décembre 2018, « Les événements survenus à La Saline : de la lutte hégémonique entre gangs armés au massacre d'État ». Joseph Pierre Richard Duplan, délégué départemental de l'Ouest, Fednel Monchéry, à l'époque directeur général du ministère de l'Intérieur et Jimmy Chérizier, chef de gang, ont été accusés d'être impliqués dans le massacre de La Saline, selon divers témoignages recueillis par le Réseau. Lors d'une réunion de planification, le 6 novembre 2018, à Delmas 6, à laquelle ils ont pris part une semaine avant le massacre, des armes auraient été distribuées aux personnes qui effectueraient le carnage, selon le Rnndh. Monchéry aurait fourni des véhicules du gouvernement aux auteurs présumés armés, alors que Duplan leur aurait remis des uniformes de police. Ces mesures, adoptées par le Département du Trésor américain, en rapport à des violations de droits humains, sont prises à l'encontre de trois pays, Haïti, le Yémen et la Russie.

>> Droits humains : Kay fanm dénonce les assassinats commandités par le pouvoir en place ainsi que les féminicides en Haïti

L'organisation de défense des droits des femmes *Kay fanm* condamne les assassinats commandités par le pouvoir en place ainsi que les féminicides en Haïti, à l'occasion de la journée internationale des droits humains, ce jeudi 10 décembre. *Kay Fanm* réitère son refus de la répression, de l'insécurité, de l'impunité et des décrets liberticides, tout en réaffirmant son engagement en tant que défenseuses des droits humains, des droits spécifiques des femmes. Elle dénonce les attaques des gangs armés contre des communautés marginalisées ainsi que les actes de kidnappings, accompagnés de tortures et de viols. *Kay fanm* déclare également rejeter la corruption, le clientélisme et la gabegie, qui pénalisent lourdement Haïti.

>> En recevant le Prix international des droits humains Emilio Mignone, la Fondation Devoir de mémoire souhaite le triomphe de la justice et l'État de Droit en Haïti

Au cours d'une cérémonie virtuelle, qui s'est déroulée le 9 décembre en Argentine, la distinction « Prix international des droits humains Emilio Mignone », attribuée par le Ministère argentin des affaires étrangères, a été décernée à la Fondation Devoir de mémoire-Haïti (Ddm-H). Elle est membre du Réseau des sites de mémoire d'Amérique latine et des Caraïbes (Reslac), et ce Prix est en reconnaissance de son combat en faveur de la mémoire, de la vérité et de la justice en Haïti. « Pour que la vérité soit connue, pour que la justice soit rendue et pour que règne l'État de Droit, tant en Amérique Latine qu'en Haïti, merci de nous accompagner dans notre devoir de mémoire », a déclaré Marguerite Clérié, présidente de la Fondation, dans son discours de remerciements prononcé depuis Port-au-Prince. « C'est pour tous nos parents et amis disparus, pour ces milliers de compatriotes, victimes connues et inconnues, pour les trop nombreux sans voix, que la Fondation Devoir de mémoire-Haïti, reçoit aujourd'hui, avec une grande émotion, ce prestigieux prix international des Droits humains : Emilio F. Mignone ».